

Finances 2019

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2019 de la commune le 12 avril dernier. Préalablement, le compte administratif 2018 (traduction comptable de l'action menée en 2018) dûment validé par la trésorerie de Cergy, a été approuvé par l'assemblée locale.

Le budget 2019 a donc été préparé en reprenant les résultats de l'exercice précédent et notamment un excédent de 407.493.74 €.

Il se présente en équilibre comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes à hauteur de | 905 313.62 € |
| Section d'Investissement Dépenses et Recettes à hauteur de | 648 014.25 € |

En matière de fiscalité, et malgré les mesures restrictives appliquées aux dotations de l'Etat, la commune a souhaité maintenir cette année encore les mêmes taux d'imposition.

Pour mémoire :

| | |
|-----------------------|---------|
| Taxe Habitation | 10.13 % |
| Taxe Foncière | 10.14 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 36.13 % |

Le seul emprunt en cours se rapporte aux travaux de création des logements locatifs communaux de la rue Maurice Fouquet. Il est totalement couvert par les loyers encaissés.

Les finances de la commune sont parfaitement saines, ce qui a été confirmé par les services du Trésor Public chargés de contrôler les budgets locaux, et permettent cette année encore de réaliser un certain nombre d'investissements tout en conservant une fiscalité maîtrisée.